

AFFAIRE N° 3. - Travaux d'assainissement de SAINT-DENIS -
Liaison de canalisations ovoïdes situées de part et d'autre de l'Allée Ebnnier

Le Maire donne lecture du rapport.

Approuvé
St-Denis le 14 Septembre 1966
Par le Préfet
Le Secrétaire général
Signé: G. Stuchard.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Après le passage du cyclone "DENISE" qui avait provoqué des inondations en Ville de Saint-Denis, notamment dans la cuvette de la dépression Lancastel, il s'est avéré indispensable de trouver un exutoire supplémentaire pour les eaux qui s'accumulaient dans cette dépression. La Commune a été amenée, sur les conseils du Service des Ponts et Chaussées, à envisager la liaison des ovoïdes situées de part et d'autre de l'Allée Ebnnier, de manière à pouvoir évacuer les eaux de la dépression Lancastel au cas où, comme la dernière fois, le canal MARTHIEU serait obstrué par les apports de sable et de pierres provenant de fortes marées.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de confier l'étude du projet et le contrôle des travaux au Service des Ponts et Chaussées.

Le montant des travaux en cause s'élève à 1 729 893 Frs CFA. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 902 article 231 309 " Réparation des dommages causés par le cyclone "DENISE" (Marché en date du 13 Avril 1966, approuvé le 10 Mai 1966).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.